

D°LペΓ ጋ፫ 'Cልቴ 'ቴዾል% የሰላና ታ' UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Le 30 mars 2020

Destinataires : Tous les employés

De: La Direction

<u>Objet : Nouvelles mesures – Couvre-feu et interdiction des rassemblements à la maison ou autre lieu</u>

Bonjour,

Afin de protéger la population, un couvre-feu est maintenant en vigueur dans toutes les communautés du Nunavik : à compter du 29 mars et jusqu'à nouvel ordre, tout le monde doit être à son domicile entre 21h et 6h.

De plus, le gouvernement du Québec interdit les **rassemblements intérieurs et extérieurs** pour la durée de l'état d'urgence sanitaire. Ceci inclut également l'interdiction de tous les rassemblements non-essentiels (dont les rassemblements religieux), peu importe le nombre de personnes. Certaines exceptions sont prévues notamment les rassemblements dans un moyen de transport, un milieu de travail, ou pour obtenir un bien ou un service d'un établissement ou d'une entreprise dont les activités ne sont pas suspendues par décret ou arrêté.

Ces mesures s'appliquant autant au Sud qu'au Nunavik, nous demandons aux employés du CSTU de :

- Éviter les rassemblements à la maison ou autre lieu / soupers / party entre les employés ;
- Éviter les visites ;
- Pratiquer la distanciation sociale.

Veuillez noter que les épiceries demeurent ouvertes.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le *décret numéro 222-2020* à cet endroit : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-222-2020.pdf?1584822791

Merci pour votre compréhension,

La Direction